

**Module spécifique orientation Production**

Titre de module	Conduire et suivre des cultures végétales	Code	EP-P2
<b>Conditions</b>	<p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC.</p> <p>Maîtrise d'un logiciel de traitement de texte.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel:</p> <p>Modules EP-Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes» et EP-P4 «Organisation du travail en production».</p> <p>Une expérience spécifique peut compléter les conditions indiquées.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>En tenant compte des directives techniques et légales actuelles, les personnes ayant suivi ce module gèrent, de la mise en pépinière au produit fini commercialisable, les processus de culture en production de manière techniquement correcte, parcimonieuse, dans un souci de sécurité et en respectant l'environnement et les ressources.</p> <p>Ils organisent les mesures nécessaires au pilotage, à la surveillance et à l'optimisation des processus de développement des végétaux, envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et les justifient. Ils vérifient ces mesures et les adaptent si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	<p>Documentation écrite, longueur au moins 15 pages</p> <p>Documentation de 4 problèmes concrets rencontrés par les participants dans le cadre de leur travail ou de 4 problématiques théoriques reliés à la situation dans leur entreprise respective.</p> <p>Dates fixées par le prestataire du module.</p>		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décrire et comparer des orientations de production diverses telles que «conventionnelle», «bio», «biodynamique» etc.</li> <li>2. Citer des machines, des appareils et des outils d'occasion dans la production végétale et comparer leur mode de fonctionnement, leur utilisation, leur performance et leur maintenance.</li> <li>3. Comparer les différents modes de construction de serres et de tunnels plastiques, commenter leur entretien et juger leurs possibilités d'utilisation.</li> <li>4. Décrire des installations techniques et contrôler leur utilisation et leur maintenance.</li> <li>5. Commenter et appliquer les prescriptions de sécurité au travail et les mesures de prévention des accidents lors de l'utilisation d'installations techniques et de machines.</li> <li>6. Décrire, comparer et juger des mesures d'économie d'énergie dans la production de plantes.</li> <li>7. Utiliser des installations techniques, des machines et des outils en tenant compte de leur ergonomie et de leur efficacité et fournir une explication en s'appuyant sur des exemples.</li> <li>8. Effectuer des calculs simples de coûts de main-d'œuvre, de machines et de matériaux.</li> <li>9. Décrire et justifier les méthodes de culture, la mise en pépinière et l'entretien pendant la culture des plantes.</li> <li>10. Prévoir les processus de culture en fonction des directives et calculer les matériaux et les surfaces de culture nécessaires.</li> <li>11. Décrire les instruments de surveillance des cultures végétales, les appliquer et en déduire des optimisations possibles.</li> <li>12. Commenter et justifier les possibilités d'influer sur les facteurs de croissance au moyen d'installations et de mesures de culture.</li> <li>13. Commenter et juger les effets de l'évolution de facteurs de croissance sur la culture et sur le déroulement de la culture.</li> <li>14. À l'aide d'exemples, commenter l'impact des facteurs de croissance sur les processus de développement des plantes et en déduire des stratégies pour le pilotage des cultures.</li> <li>15. Décrire et juger d'éventuelles mesures et stratégies de régulation des plantes.</li> <li>16. Décrire les effets des phytohormones sur la croissance végétale et en déduire des mesures pour la culture et l'entretien des plantes.</li> <li>17. Proposer et juger des possibilités et des mesures de stockage – respectueuses de la qualité – des plantes et des parties de plantes.</li> <li>18. Planifier, commenter et exécuter des mesures de fertilisation adaptées à la culture végétale.</li> <li>19. Réaliser des calculs de fertilisation ciblée des cultures végétales.</li> </ol>		

	<p><b>20.</b> Proposer et juger des mesures d'entretien du sol pour la préservation d'une fertilité durable avant et après la culture végétale.</p> <p><b>21.</b> Juger l'aptitude des terres et des substrats pour certaines méthodes et certains sites de culture.</p> <p><b>22.</b> Décrire et justifier des restrictions et des mesures dans la production végétale et le commerce afin de protéger l'environnement des néophytes invasifs, des néozoaires et des maladies. Décrire et justifier des restrictions et des mesures concernant le commerce et la production des espèces protégées.</p> <p><b>23.</b> Identifier des organismes de quarantaine et leurs plantes hôtes conformément à l'ordonnance sur la protection des végétaux et appliquer des mesures de production selon les directives de l'entreprise et les dispositions légales.</p> <p><b>24.</b> Identifier des dégâts dans les cultures végétales à l'aide d'instruments appropriés (monitoring). Déterminer les causes et proposer et exécuter des contre-mesures adaptées à la situation.</p> <p><b>25.</b> Commenter des possibilités de prévention de nuisibles dans les cultures végétales et proposer des mesures adaptées afin de les éviter.</p> <p><b>26.</b> Décrire et juger les aspects écologiques et économiques lors de l'utilisation de matériaux, d'adjuvants, d'installations et de machines.</p>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	150
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Attestation pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence</b>	7 ans